

Le budget—Le très hon. P. E. Trudeau

monsieur l'Orateur, et je cite les journaux de lundi où le président de l'Association canadienne des exportateurs déclare:

● (2050)

Si la modification de la loi n'est pas adoptée au cours des prochains mois ou si elle est retardée par des élections, les exportateurs canadiens devront subir des pertes.

Des voix: C'est honteux.

M. Trudeau: Beaucoup d'autres mesures figurent au *Feuilleton*, monsieur l'Orateur, et je voudrais parler encore de deux autres mesures dans le domaine de l'énergie.

Une voix: Parlez-nous donc du football.

M. Trudeau: Le député demande de parler du football. C'est la première fois, je pense, depuis que je suis à la Chambre, que j'use du privilège du temps de parole illimité, privilège accordé au premier ministre et au chef de l'opposition.

Une voix: C'est votre premier discours.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Examinons le bill C-32, tendant à créer une société nationale des pétroles. Si ce bill visant à créer la Société Petro-Canada n'est pas adopté, le programme du gouvernement sera retardé de plusieurs mois; cela suscitera des incertitudes inutiles dans ce secteur et le gouvernement n'aura plus aucun moyen de faire face à l'évolution constante de la situation internationale. Puis, il y a le bill C-18, concernant l'administration du pétrole. S'il n'est pas adopté, la taxe à l'exportation sur le pétrole disparaîtra et il ne sera plus possible de verser des subventions aux raffineries de l'Est. L'accord fédéral-provincial de mars risque d'être annulé et il faudra prendre des décisions politiques critiques pour la période entre la dissolution des chambres et la reprise.

Je vois le député de Peace River (M. Baldwin) hocher de la tête.

Une voix: Il tente de reprendre ses esprits.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Il sera peut-être assez bon pour nous dire ce qu'il adviendra du droit d'exportation sur le pétrole. Il se souvient des antécédents de cette taxe imposée par le gouvernement à la fin de l'année dernière afin que ce ne soit pas les sociétés pétrolières mais les Canadiens qui profitent des superbénéfices. En janvier, nous avons tenté de présenter une mesure qui aurait permis au gouvernement de percevoir cette taxe à l'exportation.

La Chambre se souviendra que l'opposition n'a permis au gouvernement de percevoir la taxe que pendant deux mois, en février et en mars. Ce sont des recettes qui seront perdues pour chaque mois subséquent, soit avril, mai juin et juillet. S'il y a des élections, je pense qu'il est juste de supposer qu'elles auront lieu au début de juillet ce qui veut dire que, eu égard à l'émission des brefs d'élection, le Parlement ne pourra se réunir au plus tôt avant le milieu d'août. Ainsi, la perception de ce droit sur les exportations de pétrole ne pourra être autorisée par le Parlement pour les mois d'avril, mai, juin, juillet et une bonne partie d'août.

M. Hellyer: Quelle sottise! Vous pouvez le percevoir en vertu de la loi sur les licences d'exportation et d'importation.

[M. Trudeau.]

Des voix: Bravo!

Des voix: Retournez à Action Canada.

M. Trudeau: Oui, le député ferait mieux de retourner à Action Canada. Permettez-moi de citer à la Chambre les chiffres pertinents. La redevance est actuellement de \$4 le baril et elle devrait augmenter, ce qui sera probablement le cas, afin de couvrir la hausse du prix du pétrole. Mais peu importe ce que représente cette hausse, nous n'en savons rien pour l'instant, la taxe est maintenant de \$4 le baril. Un simple calcul d'après ce montant, le volume de pétrole en jeu étant d'environ un million de barils par jour, cela donne entre 27 et 30 millions par mois. A \$4 le baril, la redevance à laquelle le gouvernement fédéral renoncerait, si la loi sur l'administration du pétrole n'est pas adoptée, s'élèverait à 115 millions de dollars par mois pendant cinq mois, soit plus d'un demi milliard de dollars.

Des voix: Quelle honte!

Une voix: Laissez les compagnies s'en donner à cœur joie, David.

M. Bell: Attention à ce que vous dites de David.

M. Trudeau: Il est vrai que nous avons beaucoup entendu le NPD parler de voleurs de grands chemins, mais les compagnies de pétrole toucheraient plus d'un demi-milliard de dollars si le gouvernement ne pouvait percevoir ce montant au cas où la loi ne serait pas adoptée. Cinq grandes compagnies produisent environ 47 p. 100 du pétrole au Canada, et nous supposons que les exportations respectent cette proportion. La production se divise ainsi: Imperial Oil, 18 p. 100; Texaco, 11 p. 100; Mobil, 8 p. 100; Gulf, 7 p. 100 et Shell, 6 p. 100. Ce n'est qu'un calcul approximatif, mais ce sont les pourcentages et les chiffres au sujet desquels le NPD et les conservateurs mettraient le gouvernement dans une situation où il ne pourrait percevoir ce montant si le bill n'est pas adopté.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous devriez figurer dans les bandes illustrées.

M. Trudeau: Il ne s'agit que de questions qui figurent au *Feuilleton*, mais il y a bien d'autres mesures mentionnées dans le discours du trône que nous sommes tout prêts à présenter. Je n'en mentionnerai que trois qui visent à augmenter l'approvisionnement en aliments et à stabiliser la production alimentaire. Il y aurait les amendements à la loi sur le crédit agricole pour aider davantage les jeunes cultivateurs, les amendements à la loi sur la stabilisation des prix agricoles pour en élargir le champ d'application, et, en troisième lieu, la loi sur la stabilisation de la commercialisation des grains par les paiements en espèces anticipés sur les récoltes.

M. Hales: Et la loi sur l'assurance-chômage?

M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, des amendements seraient apportés sous peu à cette loi, comme le mentionne le député.

Des voix: Des promesses, des promesses!

M. Trudeau: J'ai essayé, en prenant peut-être assez de temps, d'établir un fait très simple. C'est que le Parlement fait son travail et que le gouvernement actuel aimerait voir le Parlement actuel continuer à faire son travail.